

**Décision du Président**  
n° D2023/01

**Espace Préhistorique de Labastide**  
**Changement du portail d'entrée du site (vandalisme)**

**Le Président,**

Vu les articles L5211-1 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020/069 en date du 30 juillet 2020  
portant délégations de pouvoir au Président,

**Décide**

Article 1 : De signer le devis auprès de RICAUD Sébastien menuiseries pour le changement du portail d'entrée du site de l'Espace Préhistorique de Labastide, pour un montant total TTC de 1 128 €.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lannemezan le 31 janvier 2023

Le Président,



Affichée le 01 FEV. 2023